

Dimensionnement d'actions pour restaurer la continuité écologique

Illona Doyon

Tuteur : Pierre Peeters

Le SMLB

Le **Syndicat Mixte des Bassins du Loir et de la Braye** est une structure publique animée par des **techniciens de rivière**, et constituée d'élus représentants du territoire. Elle est localisée en Sarthe, sur la commune de la Chartre-sur-le-Loir, et exerce la compétence **GEMAPI** sur un territoire d'environ 1100 km², qui comprend 775 km linéaires de cours d'eau.

La compétence **Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)** est composée de quatre items : la prévention des inondations, puis la restauration et la protection des zones humides, des cours d'eau et des tronçons hydrographiques, et de la ripisylve.

L'objectif du SMLB est d'œuvrer pour le **bon état écologique** des masses d'eau en mettant en place le programme d'action du Contrat Territorial EAU Loir Aval 2022 – 2027, dans le cadre des objectifs fixés par la Directive Cadre Européenne.

Missions

Être technicien de rivière, c'est être **polyvalent**. Une grande variété de missions peut être réalisée sur le **terrain**, comme de la prospection, de la prise de mesures (topographiques, hydrométriques), de la validation de projet, ou encore de la prise de contact avec les riverains de la zone ciblée.

Il y a aussi de nombreuses missions de **bureautique** : le traitement des données collectées, la mise en place de la concertation avec les différents acteurs (usagers, riverains, élus) d'un projet, la publication de marchés publics et l'analyse des réponses aux appels d'offres, la production de documents de communication sur l'activité de la structure ou d'éléments cartographiques, la rédaction de dossiers réglementaires, de demandes de subvention, de conventions...

L'ensemble de ces missions intervient dans le cadre de la réalisation de projets de **restauration hydromorphologique** et/ou de la **continuité écologique**.

Restauration de la continuité écologique

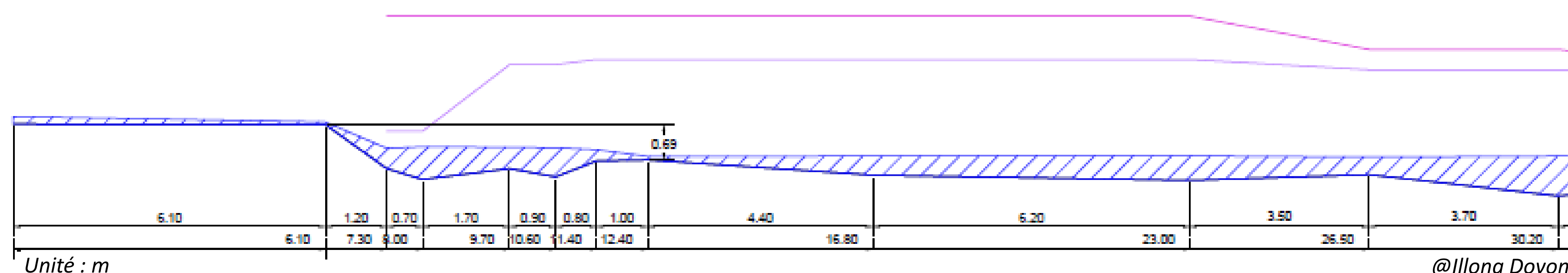
Pour dimensionner une action de **restauration de la continuité écologique** (continuité piscicole et sédimentaire) et mener ensuite le projet jusqu'à sa réalisation, un technicien de rivière chargé d'études peut faire l'ensemble des étapes nécessaires :

- la collecte de données terrain (topographiques et hydrologiques)
- le traitement de ces données (création de profils en long et de graphiques reprenant des données hydrologiques) et leur analyse, qui conduit à la proposition d'action détaillée dans un dossier technique
- l'estimation budgétaire du projet
- la concertation autour du projet avec les différents acteurs concernés
- la prospection d'entreprises pour la réalisation des travaux
- la réalisation de plan de maîtrise d'œuvre pour le bon déroulé des travaux
- la production d'un dossier de demande de subvention pour la région et l'agence de l'eau
- la réalisation de la maîtrise d'ouvrage pendant les travaux de mise en place du projet

Les documents et schémas ci-dessous sont donc produits pour la concrétisation d'une action de restauration de la continuité écologique :

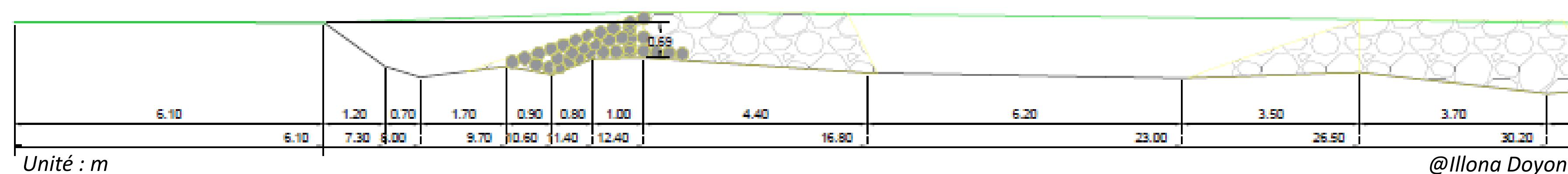
➤ Un profil en long initial

Représentation de la cote de fond du lit du cours d'eau, de la hauteur de chute, de la hauteur d'eau, de la hauteur des berges



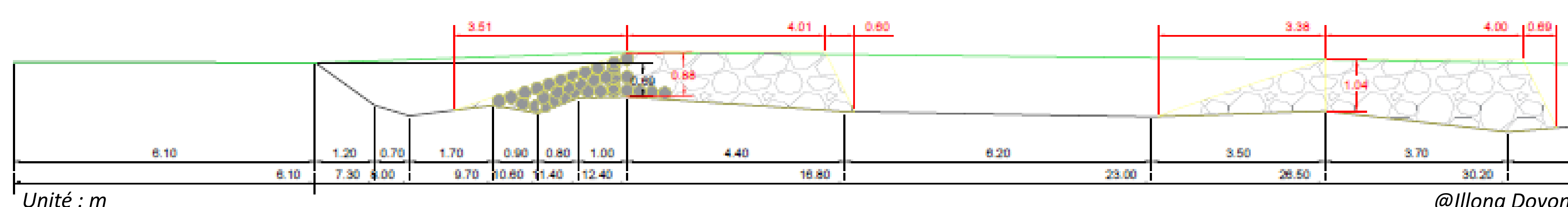
➤ Un profil en long aménagé

Représentation de la proposition d'action de restauration de la continuité écologique sur la base du profil en long initial



➤ Un plan de maîtrise d'œuvre

Représentation des cotations permettant la réalisation des travaux sur le profil aménagé



Photographie d'une prise de mesures sur le terrain en vue d'un dimensionnement d'action pour restaurer la continuité écologique



@Illona Doyon

➤ Un dossier technique

Regroupant le diagnostic du site, la proposition d'action, les éléments techniques détaillés, et l'estimation budgétaire

➤ Un dossier de demande de subvention

Regroupant la description du projet, le contexte dans lequel il s'inscrit, son estimation budgétaire, et le détail de la demande de subvention avec une répartition précise du montant entre les différents acteurs financiers